

L'analyse des accidents survenus dans le cadre du travail est un des moyens pour la prévention des risques professionnels. Elle doit permettre d'en comprendre les causes pour agir préventivement sur celles-ci et éviter la reproduction de l'accident.

Cette démarche est un outil de prévention. Elle vise à **initier des actions de prévention adaptées**, à **trouver des solutions**, et non à rechercher un « coupable ».

Rappel : les formalités à respecter en cas d'accident de travail :

Le salarié victime d'un accident du travail ou de trajet doit en informer son employeur dans les 24 heures de l'accident du travail ou de trajet sauf impossibilité absolue, force majeure ou motif légitime.

L'employeur doit obligatoirement faire une déclaration sous 48 heures à la caisse primaire d'assurance maladie et délivrer à la victime une feuille d'accident du travail qui lui permet d'être dispensée de l'avance de ses frais médicaux.

A noter : depuis le 1^{er} septembre 2008, la déclaration d'accident du travail peut être faite via le site www.net-entreprises.fr.

1. Pour analyser un accident de travail : que faut-il savoir ?

La démarche

L'accident est souvent considéré comme le résultat d'un concours de circonstances malheureux, sur lequel les personnes concernées ont toujours une opinion bien arrêtée (« *c'est la faute à ...* », « *ça aurait pu être pire* », « *quelle malchance...* »). L'analyse de l'accident de travail vise à se situer au delà des polémiques et des opinions, d'offrir un moyen de compréhension des circonstances ayant conduit à l'accident, de transformer les causes d'un accident en faits prévisibles, et permettre de dégager des axes de prévention.

Il s'agit de bien distinguer les faits des opinions. De nombreuses questions sont à prendre en compte. Le recueil des faits doit être mené sur les lieux mêmes de l'accident, avec un groupe de travail mis en place par l'ISCT, qui devra entendre toutes les personnes qu'il estimera susceptibles de l'éclairer dans ses recherches, il doit être méthodique à la manière d'un audit, ne pas retenir de faits ou de situations non vérifiés ou inexplorés.

L'analyse de l'accident relève d'un travail collectif consistant à :

- mener l'enquête,
- recueillir les faits et uniquement les faits identifiés,
- rechercher les mesures correctives adaptées,
- rechercher s'il subsiste des risques semblables dans l'établissement,
- proposer des mesures adaptées, vérifier leur application.

Méthode de recueil des faits, questions à (se) poser

- Date, jour de la semaine et heure de l'accident.
- Observation des lieux pour noter les situations à risque : encombrement, accès, actions ou opérations dangereuses.
- Vérification de la mise en conformité de l'équipement dangereux avant sa remise en service.
- Qui est la victime (statut dans l'entreprise) ? Quel est le contenu du poste de travail ? Quel est l'objectif recherché ?
- Quelle est l'organisation de l'atelier ou du travail : comment est réparti le travail, qui donne les ordres, sous quelle forme sont-ils donnés, comment les moyens sont-ils mis à disposition...
- Quelle est la chronologie des opérations (ou des actions) ayant précédé l'accident ?
- Que s'est-il passé après l'accident ?
- Quels sont les faits ou les circonstances inhabituels, survenus au moment de l'accident ?
- De quelles informations disposait la victime : procédures de travail, mode opératoire, consignes de sécurité, savoir faire de la profession, signalisation de chantier...
- Quelle est la formation de la victime : professionnelle, au poste de travail, à la sécurité, formation particulière dans le cadre du travail...
- Quelle est la tenue des locaux où s'est produit l'accident : propreté, éclairage, aération, ventilation...
- Les machines et appareils sont-ils conformes aux règles de sécurité ?
- Les produits dangereux sont-ils correctement : identifiés, stockés, les risques connus, les modes d'utilisation écrits.
- Les procédés de travail sont-ils connus : informations verbales, instructions écrites, consignes écrites.
- Les protections individuelles (EPI) sont-elles obligatoires, sont-elles disponibles, sont-elles en adéquations avec les risques ?

Si elle est correctement menée, cette démarche permet d'éviter que l'analyse se limite à la recherche d'un « coupable », mais de l'élargir au champ organisationnel.

Un exemple

Pour rendre service à un client le chef d'atelier d'un garage accepte de terminer la réparation d'un camion, il confie cette tâche à PIERRE, un aide nouvellement embauché. PIERRE doit remonter le moteur à l'aide d'une chèvre, à laquelle il suspendra le moteur. Il ignore l'existence d'élingues appropriées, et utilise une corde servant à tracter les véhicules et qui traîne à terre. PIERRE pousse la chèvre près du camion et ne sait comment présenter le moteur dans le camion. Il va demander de l'aide au chef d'atelier qui lui demande de se débrouiller seul, car ses collègues sont occupés. PIERRE pousse le moteur pour l'emboîter en plaçant son bras dessous pour le guider, il éprouve beaucoup de difficultés quand soudain la corde casse, le moteur lui écrase le bras.

L'analyse de cet accident doit prendre en compte les questions liées à l'information et la formation du salarié, son isolement, le matériel mis à disposition et son état, l'urgence, l'accueil des nouveaux salariés, etc.

2. La méthode de l'arbre des causes

La méthode de « l'arbre des causes » est un des outils utilisés par les acteurs de la prévention. La méthode de « l'arbre des causes » cherche à obtenir une description objective de l'accident, en se limitant à la recherche des faits en excluant les jugements.

Les CRAM proposent des formations « Analyser les accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes », d'une durée de 5 jours, qui visent à bien connaître et expérimenter la démarche, pour aller du recueil d'informations au plan d'action.

Il est possible de former certains membres de l'ISCT à cette démarche.

Pour aller plus loin : une brochure de l'INRS

[http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01_catalog_view_view/3A9AC50609E32043C1256CD9005116B1/\\$FILE/ed833.pdf](http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01_catalog_view_view/3A9AC50609E32043C1256CD9005116B1/$FILE/ed833.pdf)

3. Après un accident du travail, comment passer de l'analyse à la prévention ?

L'analyse de l'accident doit être un **outil de prévention**.

Après l'analyse, il est nécessaire de prendre un temps d'échanges et de réflexion pour **identifier les mesures de préventions** à mettre en œuvre. Celles-ci peuvent être de natures diverses :

- Meilleure organisation de l'espace, rangement...
- Mise en place de consignes de sécurité (lieux de passage interdits à certains moments, travail en binômes...).
- Achat de matériel.
- Information et formation des salariés...

Le **médecin du travail** est un partenaire qui peut aider à l'analyse de l'accident et à la mise en œuvre du plan de prévention.

Les mesures de prévention doivent être consignées dans le **plan d'actions de prévention** et leur mise en place doit être datée. Un responsable doit être défini pour chacune.